

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
 9 — 04 — — Omnibus.
 2 — 21 — — soir, Omnibus.
 4 — 13 — — Express.
 7 — 13 — — Omnibus.
 Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
 7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 51 — — Express.
 11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
 5 — 52 — — soir, Omnibus.
 10 — — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On écrit de Florence que M. le général Fleury a été reçu successivement par S. M. Victor-Emmanuel et par M. le baron Ricasoli, président du conseil des ministres. L'accueil qui a été fait à l'envoyé de l'Empereur est considéré dans les cercles politiques de Florence comme une preuve du succès complet de sa mission. L'honorable général doit partir sous peu de jours pour Rome, accompagné de M. Vegezzi, qui est lui-même chargé d'une mission particulière auprès du saint-siège, et l'on nous affirme que l'un et l'autre portent au saint-père l'assurance que la souveraineté temporelle sera respectée, et que la convention du 15 septembre sera loyalement exécutée dans ce sens.

Nous avons reçu des journaux de New-York en date du 14 novembre.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

Le *Herald* publie une correspondance de Mexico, datée du 29 octobre, dans laquelle nous trouvons quelques détails sur le départ de Maximilien pour Vera-Cruz. L'empereur aurait congédié tous ses domestiques à Chapultepec et fait vendre tous ses équipages. Il serait également exact qu'il aurait confié « verbalement » la régence au maréchal Bazaine. Enfin, il aurait déclaré au commandant de la frégate autrichienne en station à Vera-Cruz qu'il comptait s'embarquer à son bord. D'abdication formelle, il n'en est pas dit un mot. Ortega a été arrêté par les autorités améri-

caines à Brazos (Texas) et a protesté contre cet acte d'intervention. Il lui sera permis de retourner à la Nouvelle-Orléans, mais il n'a pas l'autorisation d'aller à Brownsville, d'où il pourrait passer à Matamoros. Cette dernière place est toujours sous la paternelle férule de Canalès, qui la rançonne à plaisir et a refusé de la céder à Tapia, l'envoyé de Juarez. On ignorait si Tapia se déciderait à attaquer la ville.

On écrit de Washington, en date du 12 novembre, au *Messenger franco-américain* :

Je suis en mesure de vous affirmer que le général Sherman et M. Campbell ne vont pas à la Vera-Cruz, ainsi qu'on l'a dit. Ils se rendent auprès du président Juarez pour avoir une entrevue avec lui.

D'après le rapport qu'ils transmettront à M. Johnson, celui-ci recommandera au Congrès d'adopter telles ou telles mesures.

Du reste, les envoyés américains n'ont pas le pouvoir de conclure un traité, ni d'engager en rien la responsabilité des Etats-Unis. Leur mission équivaut simplement à une sorte d'enquête sur la véritable condition du pays et sur les dispositions du gouvernement de Juarez.

Un journal du soir a publié lundi un télégramme annonçant que M. le baron de Beust allait offrir sa démission si le ministère autrichien n'était pas modifié dans un sens libéral. D'après ce télégramme, M. de Schmerling et le prince Aenersperg remplaceraient MM. Belcredi et Majlath.

Nos renseignements particuliers contredisent absolument cette nouvelle, d'ailleurs in-

vraisemblable, car ce n'est pas au moment où le principe du dualisme triomphe dans les conseils de l'empereur François-Joseph, qu'on songerait à rappeler aux affaires M. de Schmerling, le représentant le plus énergique du principe unitaire.

Un télégramme de Madrid annonçait dernièrement que la reine d'Espagne se proposait de faire une visite à la cour de Lisbonne.

Cette nouvelle, qui ne reposait sur aucune donnée positive, a été singulièrement amplifiée. Voici ce qui a pu y donner lieu.

Il y a quelque temps, dans un dîner auquel assistaient la reine Isabelle et plusieurs de ses ministres, on parlait de grandes fêtes qui devaient être célébrées à Lisbonne. A ce propos, Sa Majesté s'exprima sur la cour portugaise dans les termes de la plus cordiale sympathie.

C'est probablement ce fait, si simple en apparence, qui a provoqué le télégramme en question.

Dublin est sillonné de patrouilles et les arrestations continuent en Irlande. Le *Times* signale la capture, à Queenstown, d'un schooner, la *Titania*, qui était chargé d'armes à feu.

On a arrêté à Kork et à Limerick un grand nombre de fenians, ainsi qu'un Américain nommé Nac'Nolly, qu'on suppose être un agent du parti fenian. Le débarquement de Stephens en Irlande est attendu de jour en jour.

Le *Globe* reflète assez fidèlement ces inquiétudes de l'Angleterre, et, tout en affectant de

ne pas douter que le cabinet de Washington gardera la neutralité dans le cas d'une attaque du Canada par les fenians des Etats-Unis, il ne nie point qu'il y ait à ce sujet une tension assez forte entre le cabinet de Londres et celui de Washington.

Ces questions deviennent d'une importance telle pour l'Angleterre, qu'on active autant que possible les arrangements qui se rattachent à la formation de la commission royale sur les lois de neutralité.

Des préoccupations d'un autre genre agitent le gouvernement britannique. Le mouvement réformiste grandit. La grande manifestation du 3 décembre approche. Il y a là des responsabilités graves à encourir.

Le *Daily News* rapporte que, dans une récente réunion du comité de la démonstration, il a été dit que sir Richard Mayne avait refusé de donner des facilités spéciales au comité qui doit diriger le cortège, et qu'en conséquence on devait demander au secrétaire d'Etat de l'intérieur l'autorisation de faire prêter serment à 1,000 constables spéciaux choisis dans les diverses industries pour maintenir l'ordre le lundi 3 décembre.

A Berlin tout va bien jusqu'à présent. La Chambre des députés a voté l'article relatif aux fonds secrets. Elle a aussi adopté, dans sa séance du 24, le budget du ministère des affaires étrangères. Vingt-cinq mille thalers avaient été demandés pour certaines dépenses extraordinaires de l'ambassade de Prusse à Paris. M. de Kendell, commissaire du gouvernement, a fondé cette demande sur la

FEUILLETON.

2

LA MÈRE JEANNE.

(Suite.)

Elle s'en aperçut tout-à-coup, mais ne se sentit pas le courage d'y rien changer encore... Son fil paraissait si charmant ainsi! Le luxe lui allait si bien! N'était-ce pas d'ailleurs une marque de la volonté de Dieu! Non... oh! non... c'était bien plutôt une nouvelle ruse du démon!

Jeanne s'empressa de réparer son erreur. Puis, après avoir recouvert les deux enfants, elle courut brusquement ouvrir la porte, et elle ne regarda plus qu'au dehors.

Un épais brouillard masquait tous les environs. La neige recouvrait les chemins, la neige tombait toujours. A peine quelques branchages décharnés, quelques squelettes de buissons, accidentaient-ils, çà et là, la blanche uniformité du sol; à peine la grise monotonie du ciel était-elle tachetée de noir par le vol de quelques rares corbeaux qui mêlaient aux aigres harmonies de la bise, leurs croassements

sinistres. L'approche de la nuit avait vraiment, ce soir-là, quelque chose d'inférieur.

Depuis quelques instants déjà, Jeanne était debout sur le seuil de sa chaumière. La fraîcheur de l'air avait tout d'abord soulagé sa tête brûlante. Mais le brouillard ne tarda pas à pénétrer en elle: la froidure l'engourdit rapidement et la transforma bientôt en une morne statue. Semblable au ruisseau dont on n'entendait plus le murmure, son sang se glaçait dans ses veines. Cette atmosphère épaisse et lourde ne suffisait plus à sa poitrine, elle étouffait. Et, chose étrange, il lui semblait que cette nature si désolée, ce froid, cette neige, cette brume, cette désespérante et lugubre uniformité... tout cela, c'était l'image de l'avenir du pauvre, de l'avenir de son fils... tandis que l'autre...

Tout-à-coup, dans le brouillard, une longue forme noire se dessina.

C'était le curé du village qui passait par là.

— Eh! bonsoir, mère Jeanne. Qu'avez-vous donc aujourd'hui?... Je vous trouve un regard tout singulier.

— J'ai... balbutia la pauvre veuve, qui tout d'abord n'avait pas répondu, j'ai une mauvaise pensée dans l'esprit, M. le curé!...

— Dites-la moi bien vite, mon enfant! Et le digne pasteur s'avançait.

— Non! fit Jeanne avec une sorte d'effroi... Non, monsieur le curé, pas ce soir... demain.

— Demain soit! Mais aujourd'hui, ne puis-je rien pour vous, mère Jeanne?

— Dites une prière afin d'éloigner les mauvais esprits de mon toit, monsieur le curé!

Le bon prêtre sourit et tenta quelques sages paroles.

Mais voyant que Jeanne l'écoutait à peine et paraissait replongée déjà dans sa sinistre torpeur il leva les yeux au ciel, traça dans l'air un signe de croix au-dessus de la maisonnette, et murmura tout bas la prière demandée.

— A demain!... dit-il ensuite, je reviendrai demain...

Puis on vit la silhouette noire s'éloigner dans le brouillard, se perdre bientôt à l'étroit horizon.

La mère Jeanne rentra dans la mesure, referma derrière elle la porte, alluma la lampe, prit son rouet et s'en revint sous le manteau de la cheminée filer une quenouille.

Les deux enfants dormaient profondément, tout parut calme d'abord et silencieux dans la chaumière.

Peu à peu cependant, le vent qui redoublait au-dehors, s'insinua dans l'intérieur avec toutes sortes de grincements, de sifflements et de gémissements. Il courut le long des murailles, en agitant avec bruit tout ce qui s'y trouvait suspendu. La vaisselle tremblottait sur le dressoir, les cuivres et la ferblanterie sans cesse ballottés à leurs clous, l'enveloppe sonore des bottes d'oignons accrochées aux solives du plafond, les hardes pendantes, les rideaux gonflés, les vieux meubles mal joints, le rouet, la crémaillère, la bouilloire sur le feu, tout jeta bientôt sa note uniforme dans une sorte de symphonie générale, tout fut transformé par la malice de la bise en un instrument fantastique dont jouait quelque invisible musicien ricaneur. Dans la cheminée, qui mugissait à elle seule ainsi qu'un orgue désaccordé, se tenait assurément le chef d'orchestre.

Bien qu'elle n'eût pas le fin mot de cette danse bruyante, la mère Jeanne la sentait vaguement tourbillonner autour de la chaise basse sur laquelle elle était assise. Sa tête s'enfièvre et se troubla singulièrement. Malgré la prière du bon curé, malgré le signe de croix par lequel avait été bénite la chaumière, la mauvaise pensée y régnait maintenant en souveraine maîtresse. C'était une tentation dans tou-

presque certitude d'un voyage du prince héréditaire à Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle.

Les légations prussiennes accréditées près les cours allemandes du Nord et du Sud seront maintenues. La Chambre a voté les fonds.

Rien n'entrave plus les préparatifs du cabinet prussien pour la formation de la Confédération du Nord. Le terme de la convocation du Parlement a été indiqué aux gouvernements et fixé au 1^{er} février.

Les élections devront être terminées à cette époque, et les délibérations des plénipotentiaires chargés d'élaborer les bases de la constitution fédérale, devront commencer le 15 décembre et être terminées en six semaines.

Le cabinet prussien, on le voit, mène les affaires militairement.

En Autriche, les choses ne vont pas aussi vite. Les tiraillements auxquels donnent lieu la réunion des Diètes locales ne sont pas terminés. En Hongrie, les membres de la gauche, dans un meeting tenu le 25, paraissent résolus à ne pas prendre part aux délibérations pour le règlement des affaires communes entre la Hongrie et l'Autriche tant que le gouvernement de Vienne n'aura pas accordé aux Hongrois un ministère séparé.

Dans le Tyrol, les députés ont déposé une proposition demandant diverses modifications dans le Statut provincial et la formation d'une section particulière de la Diète pour les affaires du Tyrol méridional. Après une discussion orageuse, la Diète a passé à l'ordre du jour sur cette pétition à la majorité de 23 voix contre 21.

Tandis que l'Europe s'agite au Nord et au Sud, à l'Orient et à l'Occident, l'Inde paraît s'apaiser. La malle des Indes nous annonce que l'insurrection des Birmans est terminée. Le commissaire britannique a pu rentrer à Calcutta. L'ordre règne en Birmanie.

Nous empruntons les passages suivants à une correspondance de l'Union de l'Ouest, datée de Paris, 24 novembre :

L'événement du jour est le voyage projeté de l'impératrice des Français à Rome. Beaucoup de personnes, depuis l'entrefilet publié hier par la Patrie, considèrent sa réalisation comme très-probable, attendu que les nouveaux propriétaires de ce journal sont en relations intimes avec les personnages qui jouissent de la plus grande faveur auprès de l'Impératrice.

Toutefois, je persiste à croire que ce voyage ne se fera pas. Il me paraît également n'y avoir rien de fondé dans le bruit d'un voyage que l'Empereur ferait à Nice, après le séjour de Compiègne. Mais quelles que soient les ré-

solutions prises à Compiègne, il est clair que les circonstances exercent toujours une très-grande influence sur les projets de ce genre, et c'est pourquoi il ne faudrait pas trop s'étonner que ce voyage n'eût jamais lieu. Peut-être faudrait-il se féliciter qu'il en fût ainsi, parce que l'abandon de ce projet indiquerait évidemment qu'on n'en voit plus autant la nécessité et qu'on a de meilleures raisons encore d'espérer que l'ordre ne sera pas troublé à Rome, après le départ de nos troupes.

M. Berthemy, notre nouveau ministre à Washington, ne partira pour les Etats-Unis, que le 8 décembre.

D'après une correspondance, il avait été question, dans les séances de la commission militaire, de l'abaissement de la taille et de la prétendue dégénérescence de notre génération. La conclusion de cette discussion aurait été d'ailleurs toute en faveur de la société moderne. On n'a pas eu de peine à prouver que si les chevaliers du moyen-âge endossaient des armures plus lourdes et plus hautes, si les soldats de Louis XIV étaient plus grands que ceux d'aujourd'hui, ces différences tenaient seulement à ce que les combattants d'autrefois étaient pris parmi les hommes d'élite les plus vigoureux, et que les armées du XVII^e siècle ne comprenaient que 40 ou 50,000 soldats, choisis pour cette carrière. S'il faut baisser la taille maintenant, c'est que l'on prend 400,000 hommes au lieu de 40,000, et encore leur santé, leur force de résistance, la vie moyenne générale, aujourd'hui de près de 39 ans, surpassent la santé et la vitalité des âges précédents.

On écrit de Paris, le 25 novembre, au Journal de Maine-et-Loire :

Voici une nouvelle qui, si elle n'est pas vraie, ne manque pas de singularité. On faisait courir le bruit, dans la journée, que le maréchal Bazaine avait rattrapé Maximilien à la Vera-Cruz, et qu'il l'avait enfermé dans la forteresse de cette ville. D'un autre côté, pour confirmer cette assertion, on dit que des dépêches de ce matin annonçaient que l'empereur du Mexique était attendu à Trieste et qu'un grand nombre de ses amis se disposaient à aller à sa rencontre; mais ils auraient compté sans le maréchal Bazaine, si l'action qu'on lui attribue est véritable.

Les mauvaises nouvelles du Mexique ont réagi sur ces pauvres obligations mexicaines; cependant elles n'ont pas énormément baissé. On compte toujours sur leur remboursement, par le Trésor français. Il faut dire pourtant, que la confiance que l'on avait dans la conversion des obligations mexicaines en rentes françaises, est un peu ébranlée dans l'opinion publique. Mais on s'alarme trop vite probablement : les porteurs ne tarderont pas à être fixés à cet égard par quelque déclaration gou-

vernementale. On mettait en circulation le bruit que le Trésor ne prendrait les obligations qu'en leur faisant subir une perte. Mais cette assertion ne paraît pas fondée.

Le mode d'évacuation de Rome par nos troupes est arrêté; le 5 décembre, le général en chef de Montebello s'embarquera avec son état-major et les trois quarts de son effectif. Il ne restera à Rome qu'une demi-brigade sous les ordres du général Polhès, pour garder le château Saint-Ange. Le 1^{er} décembre, à midi précis, le général fera abaisser le drapeau français. Un quart-d'heure après, ce drapeau sera hissé de nouveau pour le temps exactement suffisant au salut de 101 coups de canon qui lui sera fait par l'artillerie pontificale. Immédiatement après, le drapeau sera enlevé, cette fois définitivement, et les pièces françaises rendront le salut de 101 coups. En même temps, le général Polhès rendra au général de Courten les clefs du château Saint-Ange, dont la garde sera aussitôt confiée à la légion d'Antibes.

Dimanche, lundi et mardi, il s'est joué dans un des grands cercles de Paris une partie acharnée qui n'a pas duré moins de trois fois douze heures.

Les partenaires étaient un jeune Russe, dont la fortune est énorme, et un grand seigneur Turc, qui dépense royalement à Paris des revenus royaux.

La première nuit a coûté au jeune Russe 150,000 francs. La journée qui suivit, il regagna 20,000 francs; mais cette veine fut de peu de durée, car, la nuit suivante, il reperdit ces 20,000 francs, plus 250,000 francs. C'était une sorte de duel entre les deux nationalités. La Russie a cédé et renoncé au combat, après une perte nette de quatre cent vingt mille francs.

Quatre cent vingt mille francs en deux nuits et un jour! Les plus fous ne sont pas toujours ceux qu'on enferme à Charenton.

Voici un joli petit échantillon des mœurs électorales en Amérique. Nous le reproduisons textuellement, non toutefois sans en avoir retranché certains passages qui ne seraient pas supportables pour des lecteurs français :

Le général Butler, l'ancien commandant de la Nouvelle-Orléans, a pris part dernièrement à un meeting électoral à New-York. Le Courrier des Etats-Unis raconte en ces termes la scène tout américaine provoquée par la présence et par les paroles de ce héros de l'ultra-radicalisme :

« A peine M. Butler fut-il en évidence, qu'une tempête de hurlements et de sifflets éclata dans la foule. On entendait les cris : « Prenez garde à votre argenterie! Voleur! » Mettez-le à la porte! » La confusion était si grande que la police dut opérer une vingtaine d'arrestations, mais le tumulte n'en fut pas

apaisé. Enfin, M. Butler, forçant sa voix commença en ces termes :

« Concitoyens, la lutte qui commence (Cris : L'argenterie! l'argenterie!) Ceux qui ont cherché par la force et par la fraude à renverser le gouvernement et à gouverner le pays... (Grognements, cris, trépignements.)

« Une voix : N'y prenez pas garde, général, on prendra soin d'eux; il y aura quelques têtes cassées dans un moment.

« M. Butler. — Je disais que la question était de savoir si les hommes qui ont cherché à renverser le gouvernement par la force et par la fraude contrôleront ses glorieuses destinées... (Cris horribles. — L'orateur tire un cure-dents de sa poche et se nettoie la mâchoire.) Quand cette guerre fut finie, quand le dernier rebelle du Sud se fut rendu... (A ce moment, M. Butler reçoit une grosse pomme au beau milieu du ventre. Il frotte d'une main son abdomen, et de l'autre ramasse la pomme qu'il se met à manger. (Vacarme épouvantable, qui dure au moins cinq minutes. Hurlements affreux quand M. Butler jette le trognon de la pomme au milieu de la foule. Hourras pour M. Hoffman.) Le calme un peu rétabli, M. Butler reprend :

« Je me rappelle combien ces gens étaient plus tranquilles en 1864, quand, au lieu de voir un traître à la tête du gouvernement, ils avaient un vrai patriote... (Rumeurs. Voleur d'argenterie! Vive Hoffman!) Vous voulez me fatiguer... (Nouveaux grognements; tumulte indescriptible. Un inconnu se met à discourir du haut des marches de l'hôtel-de-ville contre les radicaux; il est chaleureusement applaudi.)

« M. Butler se rassied, et M. Walbridge prend à son tour la parole. Au milieu de son discours, on fait circuler dans la foule des placards démocratiques avec lesquels on va harceler M. Butler jusque sous le nez. La police opère encore une douzaine d'arrestations, M. Butler reprend le fil de sa harangue, qui est cent fois interrompue. En voici les passages les plus notables :

«... S'il y a de bons arguments en faveur du gouvernement despotique et contre la domination de la majorité, ce sont des scènes comme celle-ci. New-York est gouverné par la crapule. (Une voix : Vous êtes vous-même un escroc!) Ce ne sont que des voleurs organisés, des pillards systématiques, qui ont les mains plongées jusqu'au coude dans le trésor public. Hoffman est leur homme. (Tumulte effroyable.) Vous pouvez hurler, hommes des Cinq-Points, voleurs de tombes, ivrognes, soulards, assassins! La police saura que tous ceux qui votent pour Hoffmann sont de son ressort. (Cris : Trois hourras pour Jefferson Davis! qui sont donnés.) J'ai vu des gens qui valaient mieux que vous à Baltimore et à la Nouvelle-Orléans; j'en ai pendu qui valaient mieux que vous, et j'espère bien avoir la

tes les règles. Et parmi toutes ces voix, tous ces bruits, tous ces murmures, il n'en était pas un seul qui ne dit à la mère Jeanne :

— Change donc les enfants de berceau! Il y va de la fortune de ton fils, il y va de son bonheur!...

Ce fut en vain que la mère Jeanne essaya de ne plus entendre et se boucha les oreilles. Le diable n'en parla que plus victorieusement à ses yeux. Ils étaient fixés sur l'âtre : la fantasmagorie de l'avenir s'y déroula tout-à-coup parmi les braises ardentes et les cendres étoilées. Il y eut comme une avalanche rouge dans le foyer, comme une volcanique éruption. La lave devint une sorte de miroir où se reflétaient tout d'abord les deux berceaux. Celui d'Arthur paraissait bien plus splendide encore que dans la réalité, celui de Bernard bien plus misérable encore. Le premier ne tarda pas à se métamorphoser en un palais; le second en un horrible galeas. D'un côté, Arthur folâtrait en riant, couvert de soie et de velours, grassouillet et rose sous un doux rayon de soleil; de l'autre, Bernard grelottait, pâle et sombre, sous des haillons. — Oh! ma mère, semblait-il gémir d'un ton de reproche. Oh! ma mère, si vous aviez voulu!

Puis, les enfants grandirent avec une merveilleuse

rapidité... Arthur était un pimpant et fier collegien, Bernard un pauvre petit mendiant, dont le regard désespéré répétait encore : — Oh! si vous aviez voulu, ma mère!...

Arriva bientôt le quatrième acte de cette entraînante féerie. Jeanne vit passer Arthur dans un brillant équipage : tous les plaisirs, toutes les fêtes de la jeunesse lui faisaient joyeusement escorte, et, par ce chemin pavé d'or, par cette route fleurie de roses, il arrivait à une virilité remplie de triomphes, à une vieillesse comblée d'honneurs. Les plus splendides uniformes que la mère Jeanne avait admirés tout récemment à Paris, les vêtements les plus chamarrés qui l'avaient ébloui, Arthur en était tout revêtu.

Elle le voyait mourir enfin... Elle assistait aux somptueuses funérailles d'Arthur Durantais; elle voyait son corps embaumé dans un moelleux écriin, sous un magnifique mausolée de marbre. Il dominait le cimetière, comme il avait dominé le monde. Après sa mort même, on l'adorait encore, grâce à la puissance de l'argent : l'argent défendait même ses restes contre les misères du cercueil. Il y semblait dormir dans cette opulente béatitude qui avait été sa vie tout entière.

En regard de cette splendide apothéose, ce fut avec un poignant effroi que la mère Jeanne vit successivement se développer dans l'âtre les scènes désolées de la vie du pauvre, de la vie qui attendait son petit Bernard. Enfant chétif et triste, il grandissait à peine sous la froide livrée de l'indigence... Un travail précoce l'écrasait, il vaudrait, le brisait, l'étiolait sans retour. Il devenait un souffreteux apprenti comme son frère Jacques, dont la mère Jeanne avait pu voir à Paris le grabat et les infortunes.

Il était soldat malgré lui, comme son autre frère François; il tombait percé de coups, sous un ciel étranger... ou plutôt il revenait mutilé... une jambe ou un bras de moins... Il lui fallait travailler ainsi cependant, travailler encore, travailler toujours! Jamais une heure heureuse ou brillante dans cette vie condamnée d'avance au malheur! dans cette éternelle nuit, jamais un rayon d'espérance!

Oh! que d'épouvantables tableaux entrevit la mère Jeanne!

Et quelle mort, grand Dieu! L'agonie solitaire... l'hôpital... le corbillard des pauvres... la fosse commune... C'est ainsi que la mère Jeanne revit une dernière fois son fils; c'est ainsi qu'une dernière fois

elle l'entendit lui crier : — Oh! ma mère... si vous aviez voulu... si vous vouliez, ma mère!...

C'en était trop, Jeanne se redressa tout-à-coup.

— Adviene que pourra! s'écria-t-elle; mon fils sera heureux, car il sera riche!

Et résolument elle s'avança vers les deux berceaux.

II.

Il y a bien de la différence du printemps à l'hiver, dit une vieille chanson. Cette vérité me semble convenir admirablement à la chaumière de la mère Jeanne.

Vous rappelez-vous cette mesure si délabrée, sombre et si tourmentée par le vent... cette bicoque comme ensevelie dans la neige et dans le brouillard... cet intérieur tout en proie aux mauvais esprits de la misère?...

Eh bien! regardez!... ce n'est plus ça du tout. Avril, ce charmant enchanteur, a touché la maison du bout de sa baguette magique, qui est une branche d'aubépine fleurie... aussitôt la métamorphose est complète... Plus de brouillard à l'horizon, le soleil en a fait des gouttes de rosée... plus de neige sur le toit mais un frais manteau de velours vert,

chance de vous pendre aussi. Croyez-vous que l'air de votre haleine qui pue l'oignon ? Un homme qui a senti la poudre peut bien supporter l'odeur de l'ail. Votre odeur est fétide ; mais vous sentirez encore plus fort quand vous aurez été pendus... (A ce moment, la police arrête deux individus qui se battaient à coups de poings au pied de l'estrade.) Vous êtes des sacripants, qui valez bien moins que des nègres.... »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* : La journée de lundi a été marquée par deux incendies à Angers.

A quatre heures et demie du matin, le feu s'est déclaré chez MM. Hartaux et Trouillet, fondateurs, occupant la maison de M. Trottier, rue des Champs-Saint-Martin, dans un grenier renfermant du bois, à côté duquel on avait eu l'imprudence de mettre des brisés, probablement non encore éteints.

Cet incendie a été éteint, vers six heures, par les gens de la maison, les employés de la gare, accourus avec leur pompe, et un détachement de militaires de la garnison.

Dans la soirée du même jour, le feu s'est déclaré dans une dépendance de la maison de M. Pichoret, marchand de bois, quai Ligny. Cette dépendance servait d'entrepôt à M. Moulinet, marchand de vins et contenait une assez grande quantité de substances alcooliques. Malgré les prompts secours qui ont été apportés, toutes les marchandises ont été détruites ainsi que le bâtiment qui les renfermait.

Grâce au concours empressé de la population, de la compagnie des sapeurs-pompiers, des élèves de l'Ecole des arts accourus avec leurs pompes, des élèves du grand séminaire, des hommes de la garnison, on a pu circonscrivre l'incendie, s'en rendre maître et l'éteindre dans son foyer.

Toutes les autorités, civiles, judiciaires et militaires ont concouru par leur travail et leurs conseils à prévoir des pertes qui auraient pu être beaucoup plus considérables.

Les causes de ce sinistre sont inconnues. La police informe.

Le procès du sieur Reau, cultivateur-propriétaire à Pressigny, arrondissement de Parthenay, accusé d'empoisonnement par le sublimé corrosif sur ses deux femmes, sur sa fille qu'il avait eue de la dernière, et sur son beau-frère, devait venir le 3 décembre; mais, à la demande de M^e Lachaud, obligé de se trouver à Poitiers pour la défense de Lamirande, les débats de cette affaire ne s'ouvriront qu'après le 6 décembre.

que couronne la giroflée, qu'étoient le liseron et la pâquerette.

D'autres plantes familières grimpent à la muraille cachant chaque crevasse par une branche verte et mettant une fleur dans chaque trou.

La lumière ruisselle de toutes parts autour des arbres, et, dans les grandes ombres tremblotant sur les gazons, découpe ses capricieuses dentelles d'or.

Au-dedans non moins qu'à l'extérieur, c'est quelque chose de délicieux à voir maintenant que cette maison naguère si désolée. Fenêtre ouverte à la brise printanière, joyeux ebats du soleil qui trouve moyen de loger partout un miroitant reflet, concert d'insectes, chansons d'oiseaux, rien ne manque à cette fête d'avril dont le pauvre plus encore que le riche a sa part, car c'est Dieu lui-même qui, du haut du ciel, préside à la distribution générale.

Il n'est pas jusqu'à la mère Jeanne qui ne soit complètement méconnaissable. Elle est dans la position où nous l'avons laissée : elle file son rouet, mais sur le pas de sa porte, en plein midi, à l'ombre des noisetiers et des chèvre-feuilles.

La fileuse est alerte, propre, je dirais même presque guillerette, sans un pli tourmenté que creuse

UNE MUTILATION.

L'Union de l'Ouest nous révèle un acte de vandalisme inqualifiable, la mutilation du fleuron le plus riche, le plus précieux, le plus admiré des monuments historiques de l'Anjou. Il s'agit de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, fondé par cet Henri II, dont nos aïeux reconnaissent ont toujours vénéré la mémoire. Il paraîtrait que cette profanation, commise il y a déjà deux ans, est entourée d'un tel mystère, ou protégée par une telle influence, que le dévouement de nos archéologues a été jusqu'ici impuissant pour obtenir une trop légitime réparation. Et cependant nous vivons à une époque où on ne doit plus dire, avec le poète, *ne scire fas est omnia*. L'hôpital Saint-Jean d'Angers est classé au nombre des monuments historiques; nous avons ici un inspecteur des monuments historiques, dont l'intelligence, le dévouement et l'indépendance sauront surmonter les obstacles pour obtenir justice et réparation; c'est donc à lui que nous signalons le sacrilège artistique qui a été commis, en publiant, à titre de renseignement, l'article suivant de l'Union de l'Ouest :

On nous adresse la lettre suivante qui vaut la peine d'être prise en considération :

« Angers, le 25 novembre 1866.

» Monsieur le rédacteur,

» Aux motifs, déjà si élevés, qu'on a fait valoir contre l'enlèvement des statues de Fontevault, ne peut-on pas ajouter ceux plus puissants encore de la délicatesse et de la reconnaissance envers l'un des plus insignes bienfaiteurs de l'Anjou ?

» En publiant, à propos des inondations de la Loire, les documents qui se rattachent à la construction de la levée d'Angers à Saumur, votre journal a établi, en effet, par des preuves sans réplique, que le plus important personnage dont la sépulture repose dans l'abbaye de Fontevault, Henri II, est celui à qui nous devons aujourd'hui la prospérité si remarquable de notre vallée.

» Ce titre seul du noble comte semble, en effet, devoir être suffisant pour protéger sa statue et celle de la royale famille qui repose à ses côtés, contre toute idée de déplacement, et plus encore contre toute tentative de destruction ou même de mutilation.

» Mais, s'il en est ainsi de son image, pourquoi n'en serait-il pas de même, et à plus forte raison, de la plus utile de ses œuvres ? Pourquoi son nom ne pourrait-il préserver aussi de toute profanation le magnifique hôpital Saint-Jean, ce palais des pauvres d'Angers, que la bienfaisance a inspiré, que l'art a édifié, que la religion, l'histoire et l'archéologie réclament comme leur gloire, et que la loi de l'Etat a voulu elle-même prendre sous sa sauvegarde, en le déclarant monument historique ?

» Atteint par un acte récent de vandalisme

le remords entre ses deux sourcils. Elle a beau se répéter : « Mon fils est à Paris, et Paris pour les enfants, c'est un paradis ! » Presque aussitôt elle est forcée de se dire : Oui, mais je ne l'ai pas revu ; malgré tous mes efforts, on a refusé de me recevoir comme domestique dans la maison Durantais... Pauvre mère que je suis, je n'ai plus d'enfant ! »

En ce moment le petit Arthur jette un cri soudain et passe en courant dans le verger (le petit Arthur qui pour tous maintenant, excepté pour Jeanne, est le petit Bernard). A ce bruit, à cette vue, le cœur de la mère Jeanne s'est douloureusement serré, moitié de chagrin, moitié de repentir. C'est son propre fils qu'elle devait entendre et voir ainsi ! et quelles joies n'aurait-elle pas alors ?... elle les a sacrifiées à l'ambition de l'argent. D'autre part, ce petit malheureux qui lui reste, ne lui a-t-elle pas dérobé son avenir et son nom... ne l'a-t-elle pas voué à l'obscurité et à la misère !...

Quand le remords parle de la sorte à la mère Jeanne, elle court à l'enfant ; elle redouble avec lui de soins et de caresses ; elle cherche à l'indemniser du mal qu'elle lui a fait. Vain espoir ! Au lieu des tapis et des édredons parisiens auxquels il aurait droit, le pauvre petit n'a pour s'ébattre que la fou-

qui, depuis cinquante ans, n'a pas eu son pareil en France, le principal des bâtiments de l'aumônerie Saint-Jean, si malencontreusement délaissé, menace ruine, et ne tardera pas à être tout-à-fait compromis, quant à la solidité, si l'on ne se hâte d'y apporter une réparation nécessaire.

» Il y a déjà plus de deux ans que la charpente de la grande salle de l'hôpital, si justement célèbre parmi les admirateurs de la belle architecture, s'est vu enlever, par un inqualifiable coup de main, jusqu'à deux cent trente de ses pièces ; dont un certain nombre appartient aux principales.

» Je sais qu'un mystère entoure encore ce méfait archéologique, que personne n'ose avouer, parce qu'il n'est pas avouable. Ne cherchons pas à le pénétrer. Mais, par respect pour la mémoire du bienfaiteur d'Angers, par intérêt pour l'architecture si remarquable des Plantagenets, dont la salle Saint-Jean est un des plus beaux modèles, au nom de la religion elle-même, à qui elle a été consacrée, par acte authentique, et qui en a joui pendant sept siècles consécutifs, n'est-il pas permis de demander à nos administrateurs d'intelligentes et d'urgentes réparations, et à la loi, que sa protection cesse enfin d'être vaine ?

» Agréez, etc. — R. C. »

L'auteur de cette lettre conclut sagement et en homme pratique : le mal étant fait, l'important n'est pas d'en connaître l'auteur, quoique cela même ne manque pas d'intérêt, mais de le réparer au plus tôt.

Si nos renseignements sont exacts, la salle Saint-Jean est devenue ou doit devenir propriété de la ville. Il est donc impossible qu'en recevant ce monument — monument classé et, comme tel, placé sous l'action de certains règlements conservateurs — des mains des anciens propriétaires, notre administration n'ait pris ou ne prenne pas toutes les précautions d'usage pour faire constater le dommage commis et en laisser la réparation à qui de droit, autant toutefois que la réparation est possible. Car on ne fera pas, par exemple, que certaines pièces qui avaient vingt mètres et plus, d'un seul tenant, aient toujours ces vingt mètres, quand bien même on y rebouterait des morceaux. Mais, si incomplète que puisse être la réparation, il faut qu'elle soit faite. Il nous importe donc grandement que ce soit aux seuls frais du ou des vandales qui ont trouvé bon de gâter un chef-d'œuvre pour se procurer du beau bois de chêne. C'est une question de probité tout autant qu'une question d'archéologie. (Union de l'Ouest).

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur informe MM. les officiers, résidant à Saumur, retraités pendant la période du 14 avril 1831 au 25

juin 1861, et MM. les sous-officiers et soldats, retraités pendant celle du 14 avril 1831 au 26 avril 1855, d'avoir à se présenter immédiatement au secrétariat de la mairie, munis de la lettre d'avis de M. le ministre de la guerre, portant notification de leur pension de retraite.

Saumur, le 24 novembre 1866.

Le Maire, LOUVET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Stephens continue à remuer profondément les esprits en Angleterre. On écrit de Londres qu'il est venu d'Amérique à bord d'un steamer de la malle d'Angleterre; il aurait même, dit-on, passé un jour et une nuit à Londres. Ses amis font si bonne garde autour de lui qu'il sera bien difficile de le prendre.

Quant à la manifestation réformiste du 3 décembre, elle cause d'autant plus d'inquiétude qu'il y a actuellement 270,000 ouvriers sans travail dans la ville de Londres.

Florence, 27 novembre. — La Gazette officielle publie un décret royal fixant au 30 novembre la cessation de l'état de siège dans la province de Palerme.

La Gazette publie, en outre, une circulaire du prince Humbert, invitant les Italiens à participer à la prochaine Exposition universelle de Paris.

Venise, 27 novembre, soir. — Elections de Venétie. — Trente candidats ont été élus définitivement; il y aura ballottage pour les députés qui restent à élire. Presque tous les membres élus appartiennent au parti modéré.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

L'HUILE DE FOIE DE MORUE DÉSINFECTÉE par le procédé Chevrier, rue du Faubourg Montmartre, 21, à Paris, conserve toutes les qualités et les propriétés reconnues à ce précieux et puissant agent thérapeutique; l'odeur et la saveur en sont agréables, et la digestion facile. — Dépôt dans les principales pharmacies. (552)

Guérison de la Phthisie pulmonaire et de la Bronchite chronique

A l'aide d'un traitement nouveau. Brochure in-8° de 85 pages, 6^{me} édition, par le Docteur Jules BOYER. — En adressant 1 fr. 50 c. en timbres-poste à l'éditeur A. DELAHAYE, ou au Docteur Jules BOYER, 174, boulevard Magenta, à Paris, on recevra, franco, cet ouvrage, qui est indispensable aux médecins, et aux personnes atteintes de maladies de poitrine. Les sommités médicales proclament la supériorité de ce traitement, sur ceux qui avaient été employés, jusqu'à ce jour.

BULLETIN FINANCIER.

La Bourse a été surprise vendredi, au milieu des meilleures dispositions de hausse, par un mouvement de réaction assez sensible.

La Rente atteignait le cours de 69-85, l'Italien celui de 56-50, le Mobilier celui de 635-50, lorsque ces cours ont été brusquement ramenés : pour le 3 0/0 à 69-45, pour l'Italien à 56-05 et pour le Mobilier à 637-50.

On a attribué cette dépréciation inattendue aux réalisations que l'élevation antérieure des cours devait amener et qui se sont effectuées, en effet, sur une assez vaste échelle, et aux nouvelles assez graves du Mexique, qui n'ont pas été encore pleinement confirmées.

Cependant la Rente se fait remarquer par sa bonne tenue au milieu de la retraite générale, et les Obligations mexicaines qui restent à 158-75, et la Dette intérieure à 32 3/16, n'ont pas fléchi autant qu'on aurait pu le craindre.

Ces mauvaises impressions s'effacent peu à peu et les dispositions sont meilleures aujourd'hui.

Le 3 0/0 a repris le cours de 69-70 et a entraîné la plupart des autres valeurs : l'Italien est revenu à 56-25 et le Mobilier à 607-50.

L'immobilière a varié de 590 à 400, les Transatlantiques, partis de 596-25, ont été poussés jusqu'à 503. Les affaires importantes engagées sur ces valeurs expliquent l'ampleur assez grande de leurs variations.

Le Comptoir d'escompte s'est élevé de 880 à 887-50. Les autres sociétés de Crédit ne sont cotées que pour la forme.

Quant aux chemins de fer, leurs cours, qui sont très-fermes, offriraient peu de changements.

P. GODET, propriétaire-gérant.

(La suite au prochain numéro.)

Etudes de M^e LABICHE, avoué à Saumur, et de M^e LAUMONIER, notaire en la même ville.

VENTE

SUR LICITATION ENTRE MAJEURS

En 3 lots,

DE LA NUE PROPRIÉTÉ

1^o D'UNE MAISON,

Située à Saumur, rue d'Orléans, 31,

2^o D'une AUTRE MAISON,

Sise à la Rompure, commune de Saint-Lambert-des-Levées,

3^o D'un PRÉ,

Situé dans la prairie des Couvre-Feux, commune de Saint-Lambert-des-Levées.

L'adjudication aura lieu le mercredi 19 décembre 1866, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, commis à cet effet.

On fait savoir à qui il appartient, qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le 10 novembre 1866, enregistré et signifié;

Et à la requête, poursuite et diligence de M^{lle} Anna-Sophie-Marguerite Lecomte, propriétaire, demeurant à Angers,

Agissant ici au nom et comme créancière du sieur Pierre Peltier, ci-après nommé; ayant la susnommée pour avoué M^e Labiche, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant en cette ville, rue de la Petite-Douve, n^o 11;

En présence :

1^o Du sieur Pierre Peltier, cultivateur, demeurant à Morton;

2^o Philippe Guiot, fermier, demeurant au Port-Roux, commune de Villebernier;

3^o De dame Jeanne Peltier, épouse du sieur Pierre Mabileau, cultivateur, et de ce dernier pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble au canton de Grenouiller, commune de Villebernier;

4^o De dame Joséphine Peltier, journalière, épouse du sieur Thénier, sabotier, et de ce dernier pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble commune de Dampierre;

5^o De dame Marie Peltier, épouse du sieur Paul Regnier, cultivateur, et de ce dernier pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Boumois, commune de Saint-Martin-de-la-Place;

Tous les sus-nommés ayant pour avoué M^e Couhault, avoué près le tribunal de première instance de Saumur, demeurant en cette ville, rue du Marché-Noir;

6^o De M. Auguste Mollet, propriétaire, demeurant à Saumur, ayant M^e Chedeau pour avoué;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à l'adjudication, aux enchères publiques et à l'extinction des feux, par le ministère dudit M^e Laumonier, notaire à Saumur, des biens dont la désignation suit.

DÉSIGNATION.

1^{er} LOT.

La nue propriété d'une maison, située à Saumur, rue d'Orléans, numéro 51, occupée par M. Courtois-Jagot, composée: au rez-de-chaussée, d'un magasin et d'une cuisine derrière, lieux d'aisance; au premier étage, d'une chambre sur la rue et d'un cabinet derrière; au deuxième étage, même distribution qu'au premier; grenier sur le tout; caves sous la maison; joignant d'un côté M^{me} V^e Morin et à l'ouest la rue d'Orléans.

Mise à prix. 4,500 fr.

2^e LOT.

La nue propriété d'une maison, si-

tuée à la Rompure, commune de Saint-Lambert-des-Levées, ayant deux chambres basses à cheminée, avec cabinet, grenier sur le tout; cour avec étables, grenier au-dessus, un jardin; le tout contenant environ 44 ares, joignant d'un côté M^{me} V^e Arrault, d'autres côtés Arrault fils.

Mise à prix. 1,000 fr.

3^e LOT.

La nue propriété d'un pré, entouré de fossés, situé dans la prairie des Couvre-Feux, commune de Saint-Lambert-des-Levées, contenant environ 3 hectares 15 ares 50 centiares, joignant au levant M. Dumesnil, au midi représentants de MM. Barré, Ory et autres, au couchant un chemin, au nord M^e de la Frégeolière.

Mise à prix. 7,400 fr.

S'adresser, pour les renseignements: 1^o à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges;

2^o Et aux avoués des parties.

Fait et rédigé à Saumur, par l'avoué soussigné, le 27 novembre 1866.

Signé: LABICHE.

Enregistré à Saumur, le 27 novembre 1866, folio Reçu un franc quinze centimes, dixième et demi compris.

(561) Signé: PARISOT.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CHICOTEAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Louis Chicoteau, aubergiste et menuisier, demeurant à Cléré, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite, aura lieu en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, le mercredi 5 décembre prochain, à midi, et qu'ils doivent s'y présenter en personne ou par mandataires munis de pouvoirs réguliers.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

VENTE VOLONTAIRE DE MEUBLES.

On fait savoir à qui il appartiendra, que le dimanche 2 décembre 1866, à l'heure de midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Denieau, notaire à Allonnes, à la vente, aux enchères publiques, du matériel composant le café dit du Commerce, appartenant à M. Siroteau Braisteau, et situé au bourg d'Allonnes.

On vendra :

Billard, tables en marbre avec pieds en fonte, tables ordinaires, verres de toutes espèces, comptoir, canapés, liqueurs, vins en cercles et en bouteilles, bouteilles vides et beaucoup d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

A VENDRE BEAUX PLANTS

DE

PEUPLIERS SUISSES et D'ITALIE (10,000 pieds de 3 ans).

S'adresser à M. Yvon, entrepreneur des fumiers de l'Ecole impériale de cavalerie de Saumur. (481)

A CEDER DE SUITE

Pour cause de changement de commerce

UN MAGASIN

DE

Spécialité de Blanc et Lingerie,

Situé rue Noire, n^o 11, à Châtellerault.

S'adresser à M. MASSIN. (516)

Douze mille francs A PLACER EN VIAGER

Sur une tête de 60 ans.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (527)

ADMINISTRATION DES HOSPICES DE SAUMUR.

ARBRES MARMENTEAUX A VENDRE

La vente aura lieu en trois lots, composés comme suit, SAVOIR :

1^{er} LOT.

Sur la métairie du Rocheteau, commune de Vezius,

Chêne marmenteau 1

Sur la métairie de la Saunerie, commune de Coron,

Chênes marmenteaux 10

Sur la métairie de la Ratonnière, commune de Somloire,

Chênes marmenteaux 8

Sur la métairie de la Rénière, commune de Somloire,

Chênes marmenteaux 2

Sur la métairie de la Gabinière, commune de Somloire,

Chênes marmenteaux 2

Nombre total du 1^{er} lot. 23 arbres.

Sur la mise à prix de 840 fr.

2^e LOT.

Sur la métairie des Eponnières, commune de Saint-Maurice-la-Fougereuse (Deux-Sèvres), exploitée par le sieur Prudhomme,

Chênes marmenteaux 44

Chêne mousard. 1

Frênes. 3

Alisiers. 3

Ormeau. 1

Bouillard. 1

Nombre total du 2^e lot. 53 arbres.

Sur la mise à prix de 2,280 fr.

3^e LOT.

Sur la métairie des Grandes-Eponnières, commune de Saint-Maurice-la-Fougereuse (Deux-Sèvres), exploitée par le sieur Rigauzeau,

Chênes marmenteaux 20

Peupliers. 20

Nombre total du 3^e lot. 40 arbres.

Sur la mise à prix de 1,280 fr.

Tous ces arbres sont marqués d'un coup de marteau.

L'adjudication s'en fera à Vihiers, en l'étude et par le ministère de M^e TAHER, notaire, le dimanche 6 janvier 1867, à midi.

S'adresser aux métayers pour voir les arbres, et pour prendre connaissance du cahier des charges de la vente, soit à M^e TAHER, notaire à Vihiers, soit au secrétaire de l'administration des Hospices, à Saumur, soit à M. HUMEAU, architecte-expert, à Melay près Chemillé. (563)

A LOUER DE SUITE

UNE MAISON,

Rue de Bordeaux.

Occupée par M^{me} CORDIER. (564)

A LOUER PRÉSENTEMENT

Ou pour la St-Jean prochaine,

MAISON, située rue Saint-Lazare, avec jardin.

S'adresser à M. SERGÉ, même rue.

A VENDRE

Un chien couchant, épagneul irlandais, 2 ans 1/2, bien dressé, et une chienne courante, double basset, 2 ans 1/2.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

En totalité ou par parties,

UN TERRAIN PROPRE A BATIR,

Situé au Pont-Fouchard,

Ayant façade sur la route impériale et sur l'ancienne route de Doué.

S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, ou à MM. GUICHARD frères.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON,

A l'entrée de la rue Saint-Nicolas, n^o 8, anciennement occupée par un commerce de graineterie, et en dernier lieu par un café.

S'adresser à M. LÉPINE-BOURGEOIS, rue de la Comédie, à Saumur. (457)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Située rue du Petit-Maure, joignant la Caisse d'Epargne.

S'adresser à M. Adrien LEROY, à côté, ou au bureau du journal.

A LOUER

UNE PETITE MAISON BOURGEOISE, avec cour et jardin, située à Saint-Hilaire-Saint-Florent, occupée autrefois par M^{me} d'Haremberg.

S'adresser à M. de la Frégeolière, ou à M^e Leroux, notaire à Saumur.

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRÉ

Rue Cendrière, n^o 6,

Ainsi composé: Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour; Au 2^e étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n^o 8.

L'étude de M^e POULET, avoué, est transférée Grand'Rue n^o 10.

M. ROSSIGNOL père a l'honneur de prévenir qu'il vient de céder son **Atelier de Confection** à son fils le jeune, et que pour écouler ses marchandises, il vendra 15 0/0 au-dessous des prix ordinaires. (443)

NOUVELLES

MACHINES A COUDRE

Américaines.

A. MARLOTEAU,

Rue des Poëliers, à Angers.

Avec la machine nouvelle, on peut faire tous les travaux que l'on faisait autrefois avec les machines de 250 francs.

Prix: 80 francs.

Marchant à la main, se transportant sur n'importe quelle table.

Montée sur un très-joli guéridon, fonctionnant au pied.

Prix: 130 francs.

Beaucoup de personnes, mal renseignées sur les machines à coudre, ou n'ayant aucune connaissance des progrès opérés depuis quelques années par la Maison Américaine de M. Ch. B. Goodwin, croient encore bien faire en achetant des systèmes Howe et autres, qui, aujourd'hui, n'ont plus leur raison d'être, car les machines de la Maison Américaine les surpassent en vitesse, légèreté, beauté de travail et modicité de prix; les réparations sont moins coûteuses et promptement faites.

Je m'engage, pour toutes machines sortant de ma Maison, à les rendre de suite, ou au plus tard dans les vingt-quatre heures.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 27 NOVEMBRE.			BOURSE DU 28 NOVEMBRE.						
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.			
3 pour cent 1862.		69 60	»	»	»	07	69 70	»	10	
4 1/2 pour cent 1852.		98 30	»	»	»	10	98 10	»	»	
Obligations du Trésor.		470 »	»	»	»	»	470 »	»	»	
Banque de France.		3620 »	»	»	»	5	3625 »	»	5	
Crédit Foncier (estamp.).		1375 »	»	»	»	5	1375 »	»	»	
Crédit Agricole.		602 50	»	»	»	»	600 »	»	2	
Crédit Industriel.		650 »	»	»	»	1 25	650 »	»	»	
Crédit Mobilier.		602 50	»	»	»	2 50	602 50	»	»	
Comptoir d'esc. de Paris.		890 »	5	»	»	»	885 »	»	5	
Orléans (estampillé).		878 75	3 75	»	»	»	878 75	»	»	
Orléans, nouveau.		»	»	»	»	»	»	»	»	
Nord (actions anciennes).		1185 »	7 50	»	»	»	1181 25	»	3 75	
Est.		533 75	2 50	»	»	»	535 »	1 25	»	
Paris-Lyon-Méditerranée.		905 »	»	»	»	»	900 »	»	5	
Lyon nouveau.		»	»	»	»	»	»	»	»	
Midi.		585 »	2 50	»	»	»	585 »	»	»	
Ouest.		566 25	»	»	»	3 75	565 »	»	1 25	
C ^e Parisienne du Gaz.		1595 »	»	»	»	»	1600 »	5	»	
Canal de Suez.		370 »	3 75	»	»	»	370 »	»	»	
Transatlantiques.		502 50	»	»	»	2 50	500 »	»	2 50	
Emprunt italien 5 0/0.		56 25	»	»	»	»	56 30	»	05	
Autrichiens.		412 50	2 50	»	»	»	411 25	»	1 25	
Sud-Autrich.-Lombards.		406 25	2 50	»	»	»	402 50	»	3 75	
Victor-Emmanuel.		72 50	»	»	»	»	72 »	»	»	
Romains.		63 50	»	»	»	25	62 »	»	1 50	
Crédit Mobilier Espagnol.		318 75	»	»	»	3 75	318 75	»	»	
Saragosse.		140 »	»	»	»	»	142 50	2 50	»	
Séville-Xérès-Séville.		27 »	»	»	»	»	27 »	1 »	»	
Nord-Espagne.		121 25	1 25	»	»	»	120 »	»	1 25	
Compagnie immobilière.		400 »	2 50	»	»	»	405 »	5 »	»	
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.										
Nord.		317 50	»	»	»	»	317 25	»	»	
Orléans.		311 75	»	»	»					